

Dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions de nouvel an 2006/2007

Vu le rapport en date du 11 septembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier de consultation d'entreprises à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions du nouvel an 2006/2007 (marché adapté),*
- de m'autoriser à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté avec mise en concurrence et publicité légale.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD




Maire de Puteaux

Dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions du nouvel an 2006/2007

Au vu du rapport établi le 11 septembre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- adopter le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions du nouvel an 2006/2007 (marché adapté),*
- autoriser le Maire à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté avec mise en concurrence et publicité légale.*

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

Dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions de nouvel an 2006/2007

Dans le cadre des traditions républicaines, la Ville de Puteaux souhaite organiser des réceptions de fin d'année pour tous les Putéoliens (corps social représenté).

Le dossier de consultation d'entreprises a été rédigé à cet effet par la Direction de la commande publique. Il est composé de huit lots :

Pour les réceptions des personnalités

Lot n°1 : dégustation des mets rôtis

Lot n°2 : dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras»

Lot n°3 : dégustation de crustacés et de poissons

Deux thèmes (découverte de la gastronomie de régions françaises et desserts) sont communs aux trois réceptions, mais le nombre de participants, ainsi que les dates retenues sont différents.

Pour les réceptions des personnalités et du personnel

Lot n°4 : dégustation : découverte de la gastronomie de régions françaises

Lot n°5 : dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations

Lot n°6 : services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance

Lot n°7 : services de placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)

Lot n°8 : services d'animations pour la réception du personnel

Compte tenu des thématiques retenues dont la consistance des prestations est certaine, il est décidé de ne pas encadrer les marchés par des montants minimum et maximum financier, mais par des prix unitaires par prestations complètes (service de restauration, services d'animation et de décoration, services de placement du personnel).

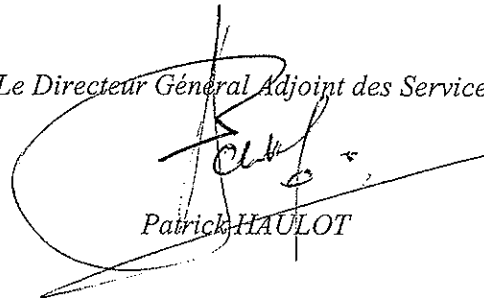
La procédure de consultation est celle décrite à l'article 30 du Code des Marchés Publics, obligatoirement soumise au respect des exigences de publicité légale et de mise en concurrence avec intervention de la Commission d'Appel d'Offres.

Chaque marché entrera en vigueur à compter de sa notification et s'achèvera après chaque réception.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions du nouvel an 2006/2007 (marché adapté),*
- d'autoriser le Maire à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté avec mise en concurrence et publicité légale.*

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 30,

Vu le dossier de consultation d'entreprises ci-annexé,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Le dossier de consultation d'entreprises relatif l'organisation de prestations de traiteurs, d'animations et de services de gardiennage et de placement d'hôtesse d'accueil pour les réceptions du nouvel an 2006/2007 est adopté sous la forme d'un marché adapté conformément à l'article 30 du Code des Marchés Publics, sur la base des thématiques retenues à l'article 3.*

Article 2 *Compte tenu des nouvelles thématiques retenues dont la consistance des prestations est certaine, il est décidé de ne pas encadrer les marchés par des montants minimum et maximum financier, mais par des prix unitaires par prestations complètes (service de restauration, services d'animation et de décoration, services de placement du personnel).*

Article 3 *Le thème général retenu cette année est celui de la banquise et de l'environnement polaire ; qui sera décliné dans la décoration des thématiques culinaires retenues, à savoir :*

Pour les réceptions des personnalités

Lot n°1 : dégustation des mets rôtis

Lot n°2 : dégustation sur la thématique «découverte des mets de foie gras»

Lot n°3 : dégustation de crustacés et de poissons

Deux thèmes (découverte de la gastronomie de régions françaises et desserts) sont communs aux trois réceptions, mais le nombre de participants, ainsi que les dates retenues sont différents.

Pour les réceptions des personnalités et du personnel

Lot n°4 : dégustation : découverte de la gastronomie de régions françaises

Lot n°5 : dégustation de desserts pâtisseries et glaces avec animations

Lot n°6 : services de gardiennage des réceptions par du personnel de surveillance

Lot n°7 : services de placement d'hôtesse d'accueil (uniquement pour la réception du personnel municipal)

Lot n°8 : services d'animations pour la réception du personnel

Article 4 *Chaque marché entrera en vigueur à compter de sa notification et s'achèvera après chaque réception.*

Article 5 *Le Maire est autorisé à faire procéder à la consultation par voie de marché adapté.*